



Paris, le 9 avril 2019

Migrants en situation de rue à Paris : le préfet annonce aux associations la création d'un deuxième centre d'accueil et d'examen des situations à Paris

Un an après la mise en place du nouveau système de prise en charge des demandeurs d'asile en situation de rue par les cinq centres d'accueil et d'examen des situations (CAES), Michel Cadot, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris a invité ce jour les associations professionnelles de l'hébergement d'urgence afin de partager un premier bilan et d'échanger sur les pistes d'améliorations envisagées. Soucieux de trouver des solutions adaptées au terrain, il a annoncé son souhait d'ouvrir un deuxième CAES à Paris et sollicite la maire de Paris afin qu'elle lui propose un site permettant d'accueillir les demandeurs d'asile.

Partageant avec ses partenaires associatifs la nécessité d'engager des actions dans la durée pour répondre aux situations de rue des migrants au Nord de Paris, le préfet de région a échangé avec la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS), Aurore, France Horizon, France Terre d'Asile, Emmaüs Solidarité et le Samu social de Paris. L'objectif était d'analyser dans sa globalité les enjeux de cette situation complexe pour les personnes à la rue aussi bien que pour les riverains, et de travailler aux solutions à court et moyen terme.

« Bien sûr, ces situations de rue ne sont satisfaisantes pour personne et nous travaillons au quotidien avec l'ensemble des partenaires, villes et associations, pour trouver des solutions. Avec une augmentation de plus de 45% des demandeurs d'asile en Île-de-France, il serait illusoire de croire qu'il existe une seule solution à ces arrivées continues de migrants, aux situations toutes plus complexes les unes que les autres. Cette réalité nous oblige à adapter le dispositif en permanence. C'est parce que nous sommes au plus près de la réalité que nous avons décidé la création des CAES et le renforcement des maraudes afin de résorber en continu ces campements sur la voie publique. Aujourd'hui, l'Etat souhaite augmenter les places en CAES en ouvrant un deuxième centre à Paris. Je sais la maire de Paris sensible à ces questions et je ne doute pas qu'elle puisse nous proposer un lieu permettant d'accueillir les demandeurs d'asile. » précise Michel Cadot, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris.

Lors de cette matinée d'échanges, les opérateurs associatifs et la préfecture de région ont étudié un plan d'actions communes à mettre en place dans le cadre d'un accompagnement plus qualitatif, notamment envers le public des réfugiés dans le cadre de la stratégie nationale pour l'accueil et l'intégration des personnes réfugiées. Outre **le financement de plus de 2 100 places d'hébergement** pour les réfugiés entre 2018 et 2019, sur les 22 000 dédiées aux demandeurs d'asile, **la préfecture va redéployer les deux accueils de jour ouverts dans Paris vers une offre de services pour faciliter l'insertion des réfugiés dans la société française. Ils rassembleront en un même lieu tous les dispositifs publics de l'Etat** : informations sur leurs droits et devoirs notamment en matière de logement avec la délégation interministérielle d'hébergement et d'accès au logement,

apprentissage du français via les associations agréées, aide à la recherche d'emploi et de formations avec Pôle Emploi, l'agence du service civique, les missions locales... .

Ces échanges se poursuivront dans le cadre d'un **groupe de travail avec les acteurs de l'insertion des réfugiés annoncé ce jour par le préfet de région.**

Les opérateurs associatifs, partenaires essentiels du dispositif de prise en charge

Depuis mars 2018, les services de la préfecture de la région d'Île-de-France ont mis en place un système de prise en charge des nouveaux arrivants demandeurs d'asile. Ils sont accueillis dans l'un des cinq CAES de l'Île-de-France dotés d'une capacité totale de **750 places financées par l'Etat** (contre 450 places auparavant pour Centre Premier Accueil).

Dans les CAES, les personnes bénéficient d'une prise en charge sociale, sanitaire et administrative durant une dizaine de jours en moyenne, avant d'être orientées selon leur situation vers une des **22 000 places** en centres d'hébergements de l'Île-de-France. **Cet accompagnement réalisé par un opérateur associatif est entièrement financé par l'Etat à hauteur de 176 millions d'euros en 2019.**

Ce dispositif est complété par un programme hebdomadaire de maraudes qui proposent un hébergement d'urgence aux migrants installés dans des campements sur la voie publique. Ainsi, en 2018, **plus de 7 300 personnes ont été mises à l'abri.** Depuis janvier 2019, **plus de 2 500 personnes ont déjà été hébergées grâce aux maraudes pilotées et effectuées par les services de la préfecture de région** en lien avec la préfecture de police de Paris, les services de la ville de Paris et de l'association France Terre d'Asile, laquelle est financée par l'Etat à hauteur de 800 000 € par an.

Contact presse

Préfecture de Paris et d'Île-de-France
01 82 52 40 25 / pref-communication@paris.gouv.fr
<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

 [@Prefet75_IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF)